

12 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze février, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 6 février 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Présents : **Les Brouzils :** Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché :** Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers :** Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière :** Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage :** Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière :** Philippe BELY – **L'Oie :** Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière :** Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie :** Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence :** Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent :** Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers :** Jean-François YOU pouvoir à Jérôme CARVALHO – **Essarts en Bocage :** Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET

Secrétaire de séance : Jérôme CARVALHO

En exercice : 30

Présents : 27

Votants : 29

Quorum : 16

N° 047-26 - Révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat – Arrêt du projet et bilan de la concertation

Rappel des objectifs de la révision allégée n°4

La procédure de révision allégée n°4 consiste en la modification d'un STECAL NL existant (Chavagnes-en-Paillers) et en la création de 3 nouveaux STECALs NL (Les Brouzils, Essarts-en-Bocage, Sainte-Florence).

Pour rappel, depuis l'approbation du PLUiH, plusieurs porteurs de projets touristiques ont pris attache auprès de la Communauté de communes, souhaitant développer des projets en zone agricole et naturelle : gîtes de grande capacité, espaces événementiels (salle des mariages, salle des fêtes, etc.), accueil de groupe... Or ces projets relevant de destinations spécifiques au titre du Code de l'urbanisme, ainsi que d'une réglementation spécifique au titre du Code de la Construction et de l'Habitation (Etablissements Recevant du Public), ces derniers sont de fait, interdits en zone agricole et naturelle en dehors d'un STECAL dédié.

Aussi, afin de hiérarchiser les demandes émises par ces porteurs de projet, les membres de la commission intercommunale « aménagement-urbanisme-habitat » ont établi une liste de critères cumulatifs spécifiques aux STECALs Loisirs. Les avant-projets ont ensuite été analysés à l'aune de cette liste, détaillée dans la notice de présentation de la procédure (réemployer les critères de changement de destination des granges agricoles, accès au site suffisant, stationnement géré sur l'unité foncière du projet, avis nécessaire de la mairie sur les nuisances potentielles, etc.).

La présente procédure porte donc uniquement sur les STECALs NL dédiés aux activités de loisirs et/ou touristiques et répondant aux critères évoqués ci-dessus :

- Modification d'un STECAL existant (périmètre du STECAL dédié à la base nautique de la Bultière à Chavagnes-en-Paillers)
- Création de trois nouveaux STECALs dédiés à l'accueil touristique et événementiel dans des bâtiments existants :
 - Création d'une salle de réception avec espace de couchage destinée à la location des particuliers (Les Brouzils)
 - Régularisation d'une salle des fêtes municipale créée il y a de nombreuses années dans un bâti historique existant (Essarts en Bocage)
 - Création d'un gîte de grande capacité avec un espace camping et plusieurs espaces de réception dans un ensemble bâti existant à rénover (Sainte-Florence)

A ce titre, la procédure de révision allégée n°4 a été transmise à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire au titre de la demande d'examen au cas par cas ad'hoc et a fait l'objet d'une concertation tel qu'exigé par le Code de l'urbanisme. Un bilan de cette concertation est donc tiré à l'issue de la période de concertation détaillée ci-après.

Déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée conformément aux modalités définies dans la délibération d'engagement de la procédure du 06 novembre 2025, qui ont été les suivantes :

- La notification aux Personnes Publiques Associées, le 18/11/2025,
- La publication de la délibération de prescription dans les annonces légales de Ouest France, le 24/11/2025,
- L'affichage de la délibération d'engagement de la procédure en Communauté de commune, du 18/11/2025 au 22/12/2025,
- L'affichage de la délibération d'engagement de la procédure en mairie de Chavagnes-en-Paillers, Essarts-en-Bocage, Les Brouzils et Sainte-Florence, du 18/11/2025 au 19/12/2025,
- La mise en place d'une notice de concertation présentant le projet de révision allégée, consultable en papier au siège de la Communauté de communes et dans les mairies susvisées, ainsi qu'en version dématérialisée sur le site Internet de la Communauté de commune. Cette notice a été mise à disposition à compter du 15/12/2025,
- La mise à disposition au public d'une information sur les réseaux sociaux de la Communauté de communes, Chavagnes-en-Paillers, Essarts-en-Bocage ; sur les sites internet de la Communauté de communes, Chavagnes-en-Paillers, Les Brouzils, Sainte-Florence et Essarts-en-Bocage,
- La publication d'un article spécifique dans le bulletin communal des Brouzils « Les Brouzils Info » de décembre 2025 et de Sainte-Florence « Ste Flo Info » de janvier 2026,

Ainsi, malgré les moyens mis à disposition :

- La possibilité de consigner les observations sur un registre papier disponible en Communauté de communes et en mairies de Chavagnes-en-Paillers, Essarts en Bocage, Les Brouzils et Sainte-Florence, aux jours et heures habituels d'ouverture
- La possibilité de déposer les observations par voie postale à la Communauté de communes
- Ou via l'adresse mail suivante : plui@paysfulgentessarts.fr

La concertation n'a pas suscité d'intérêt particulier de la part des habitants et des acteurs du territoire : aucune observation n'a été recueillie, ni en mairies, ni à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts. La Communauté de communes n'a, par ailleurs, réceptionné aucune observation déposée par courrier postal ou par mail.

La procédure engagée n'est, par conséquent, pas remise en question. De manière générale, le bilan tiré de la concertation, ci-annexé, n'est donc pas de nature à remettre en cause le projet de révision allégée. Celui-ci met fin à la phase de concertation.

Conformément aux articles L.153-16 et R.153-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision allégée n°4 sera transmis aux personnes publiques associées préalablement à l'examen conjoint, à savoir :

- Monsieur le Préfet de la Vendée
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée
- Monsieur le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de la Vendée
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
- Monsieur le Président du SCoT du Pays du Bocage Vendéen
- Monsieur le Président de Vendée Eau

La présente délibération sera également affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes mairies de Chavagnes-en-Paillers, Essarts en Bocage, Les Brouzils et Sainte-Florence.

- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L103-1 à 6, L153-31 et suivants, R153-11 et suivants ;
- Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 122-4, R. 122-17 et suivants ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat approuvé le 19 décembre 2019, et ses évolutions ;
- Vu la délibération communautaire n°280-25, du 06/11/2025, engageant la procédure de révision allégée n°4 prévue par l'article L. 153-34 du Code de l'Urbanisme et présentant les modalités de concertation à mettre en œuvre ;



Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De clôturer la période de concertation et d'approuver le bilan tel que présenté préalablement,
- D'arrêter le projet de révision allégée n°4 du PLUiH tel qu'annexé à la présente délibération,
- De notifier le projet arrêté de la révision allégée n°4 du PLUiH ainsi que la présente délibération aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, qui fera l'objet par la suite d'une réunion d'examen conjoint,
- De saisir la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturel, Agricoles et Forestiers,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 19 février 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS**

Bilan de la concertation

Révision allégée n°4 du PLUiH



Présentation des divers supports de communication utilisés dans le cadre de la période de concertation

➤ Publication dans les bulletins communaux

Les Brouzils



www.les-brouzils.com
mairie@les-brouzils.fr
N° 10 - 2025





EMILIE DUPREY, MAIRE, AINSI QUE
L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL,
VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
ET VOUS INVITENT

À LA CÉRÉMONIE DES VŒUX
*Dimanche 4 janvier
à 10h30
Salle Pastourelle*



CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 15 décembre 2025

Présents : Mme Emile DUPREY, Maire - M. Godefroid ARRIÈRE, Mme Sonia LAUTRIU, M. Pascal CALLÉ, Mme Jocelyne GUBERT, M. Patrick PERDRIAL, Mme Christine SOUSSE, ex-adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Julien GULLON, M. Jean-Louis ANNAUD, Mme Christine BRILLAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Antoine SANTOS, Mme Marie-Josée MORICE, BOU SABA, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUDAN, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Isabelle LACROUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CALLÉ, M. Pascal BROCHARD qui donne pouvoir à Mme Emile DUPREY.

Rénovation énergétique de la salle Pastourelle

Une consultation a été lancée du 2 au 26 septembre en vue du remplacement de la chaudière de la salle Pastourelle. Deux entreprises ont répondu au marché. Le bureau d'études AREA a procédé à l'analyse des offres et a présenté son rapport le mercredi 19 novembre. Le marché est attribué à la société Annaud pour un montant de 60 217€ HT. La chaudière actuelle sera remplacée par une chaudière à gaz pendant le mois d'avril 2026.

En vue de financer ces travaux de rénovation énergétique, la commune va solliciter un fond de concours auprès de la Communauté de communes d'un montant de 33 000 €.

Lotissement La Croix Carron

Une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un ouvrage d'électrification et d'un poste de transformation 400 kva au lotissement de La Croix Carron 2 va être signée avec le SYDEV.

Service Technique
Acquisition de matériel

Une réflexion est menée depuis quelques mois sur l'organisation des services techniques et notamment les besoins en matériel. Depuis novembre, Monsieur Dimitri RIVIERE a remplacé Monsieur Dominique ARNAUD au sein du service technique. Des travaux de débroussaillage ne sont plus réalisés en interne mais sous-traités à l'entreprise "Rousseau France" (Les Brouzils). Les besoins évoluant en conséquence, la débroussailluse et la faucheuse viennent d'être vendues pour un prix total de 33 000 € TTC. Le service technique ayant exprimé le besoin de remplacer le tracteur par un chariot télescopique a mené à une étude portant sur l'achat d'un matériel neuf, d'occasion ou sur une location longue durée.

Le choix s'est porté sur l'acquisition d'un chariot télescopique neuf à 85 800 € TTC avec une reprise du tracteur à 59 500 € TTC.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette acquisition.

1

Le document d'urbanisme intercommunal évolue !

La Communauté de communes a engagé une nouvelle procédure de révision allégée de son document d'urbanisme, le PLUH, par délibération du Conseil communautaire du 06/11/2025.

La révision, dite « à objet unique » (une seule thématique), porte sur la modification d'un zonage spécifique existant dit STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) NL (naturel-loisirs) sur la commune de Chavagnes-en-Pallier, et la création de trois nouveaux STECAL NL sur les communes des Brouzils, Essarts en Bocage et Sainte-Florence. Les parcelles concernées se trouvent actuellement en zone naturelle ou agricole. L'objectif de ces changements de zonage est de permettre la création et le développement d'activités touristiques et/ou d'accueil de groupes relevant des Etablissements Recevant du Public, participant à la dynamique touristique du territoire. En effet, par défaut, ces activités ne sont autorisées en zone naturelle ou agricole. La procédure de révision à l'égée sera donc à modifier le zonage de ces parcelles.

Afin de mener cette démarche de manière concertée avec le public et de permettre à chacun de prendre connaissance du projet, la Communauté de communes et les maires susvisés ont mis à disposition des habitants, dans leurs locaux respectifs, un dossier de concertation comprenant une notice de présentation du projet et un registre de concertation en format papier dans lequel il est possible de déposer ses observations. Cette notice est aussi accessible en ligne, sur le site internet de la Communauté de communes. Il est également possible, pendant cette période, de transmettre ses observations par voie postale, à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts, ou bien au format numérique à l'adresse suivante : pluh@pays-les-essarts.fr.

La période de concertation a démarré le lundi 16 décembre 2025 et s'achèvera le lundi 19 janvier 2026 (inclus).

Renseignements complémentaires : Pôle Aménagement-Développement (02.51.43.81.61) : pluh@pays-les-essarts.fr

Ateliers numériques seniors, une nouvelle session en 2026



C'est quoi ? Il s'agit d'un réseau d'entraide piloté par la Mairie avec l'aide de bénévoles de la commune.

Objectif : Accompagner les seniors dans la pratique du numérique afin de les rendre plus autonomes dans leurs usages des outils au quotidien (pc, tablette, smartphone).

Ce ne sont pas des cours d'informatique mais des temps d'échanges et de bonnes pratiques. Chaque participant est accueilli avec ses demandes et le groupe d'animateurs tentera d'y répondre au mieux.

Le groupe de bénévoles souhaite organiser une nouvelle session à compter du mois de février 2026.

Alors pourquoi pas vous ! Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie au 02 51 42 91 04 ou par mail : mairie@les-brouzils.fr

Date limite des inscriptions le 31 janvier 2026

Journée prévention de la vue

Journée PREVENTION de la VUE

- Bilan visuel complet
- Conseils personnalisés
- Ouvert à tous dès 16 ans

Financer par le conseil départemental

MAIRIE LES BROUZILS
Salle sous la mairie
Mardi 27 Janvier 2026
14H à 17H

Carole ROIG
06 83 78 60 30



3

Edito



**Christelle GREAU, Maire de Sainte-Florence,
& l'ensemble du Conseil Municipal de Sainte-Florence**

**vous souhaitent une bonne année 2026
et vous invitent
à la cérémonie des vœux**

le samedi 10 janvier 2026 à 11h00 à la Salle Le Vallon

ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2026

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen,
- Déménagement récent,
- Acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

INFOS MAIRIE



6 rue Gaston Chaissac
85140 SAINTE-FLORENCE

02 51 66 01 01
mairie@sainteflorence.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Mardi : 9h00-12h00
Mercredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Jeudi : 9h00-12h00
Vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00



LABORATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'ALIMENTATION DE LA VENDÉE

Analyse des eaux de puits : Nouvelle période promotionnelle

Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, service du Conseil Départemental, propose une nouvelle période promotionnelle pour l'analyse des eaux de puits.



Décélérer une contamination microbiologique ou chimique (ex : nitrates) lorsque l'eau est utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments, s'assurer que l'eau soit adaptée aux plus fragiles (enfants, femmes enceintes, malades), connaître les risques de corrosion ou d'entartrage des appareils électroménagers, autant de raisons pour analyser l'eau de son puits, alors n'attendez plus :

Entre le 12 janvier et le 13 février 2026,
L'ANALYSE COMPLETE SERA FACTUREE 70.33 € TTC au lieu de 94.86 € TTC
(Frais de dossier inclus, hors option glyphosate)

En complément, une option glyphosate est proposée (65.24 € TTC au lieu de 94.85 € TTC).

Vous pouvez apporter vos flacons soit :

- Au laboratoire à La Roche-sur-Yon (avant 15h30 le vendredi),
- Mais également dans un point de collecte plus proche de chez vous dont la permanence sera assurée par un agent du laboratoire :

POINTS DE COLLECTE	DATES	HEURES
Communauté de Communes du Pays de Montagne	12 janvier 2026	11H30 à 13H00
Mairie de Pouzauges	19 janvier 2026	11H30 à 13H00
Mairie de Luçon - FDS 14 pl Leclerc	26 janvier 2026	11H30 à 13H00
Mairie de Notre Dame de Monts	02 février 2026	11H30 à 13H00

Des kits de prélèvements sont à votre disposition dans les collectivités citées ci-dessus, ainsi qu'au laboratoire.
ATTENTION, le dépôt doit être effectué le jour du prélèvement

Renseignements : 02 28 85 79 79 ou labo@vendee.fr

LABORATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ALIMENTATION DE LA VENDÉE
Rond-point Georges Duval – CS 80802 – 85021 La Roche Sur Yon

PLUIH : le document d'urbanisme évolue



La Communauté de communes a engagé une nouvelle procédure de révision allégée de son document d'urbanisme, le PLUIH, par délibération du 06/11/2025.

La révision allégée, dite « à objet unique » (une seule thématique), porte sur la modification d'un zonage spécifique existant dit STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) NL (naturel-loisirs) sur la commune Chavagnes-en-Paillers, et la création de trois nouveaux STECAL NL sur les communes des Brouzils, Essarts-en-Bocage et Sainte-Florence. Les parcelles concernées se trouvent actuellement en zone naturelle ou agricole. L'objectif de ces changements de zonage est de permettre la création et le développement d'activités touristiques et/ou d'accueil de groupes relevant des Etablissements Recevant du Public, participant à la dynamique touristique du territoire. En effet, par défaut, ces activités ne sont autorisées en zone naturelle ou agricole. La procédure de révision allégée visera donc à modifier le zonage de ces parcelles.

Afin de mener cette démarche de manière concertée avec le public et de permettre à chacun de prendre connaissance du projet, la Communauté de communes démarre une nouvelle période de concertation à compter du lundi 15 décembre, qui s'achèvera le lundi 19 janvier 2026 (inclus). La notice de concertation est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.paysfulgentessarts.fr/Actualites/PLUIH-le-document-d-urbanisme-evolue> ou au format papier à la Communauté de communes et dans les mairies des communes concernées.

Pour déposer une observation :

Sur le registre papier en mairie ou à la Communauté de communes

Par voie postale, adressée à Monsieur le Président de la Communauté de communes

Au format numérique à l'adresse suivante : plui@paysfulgentessarts.fr

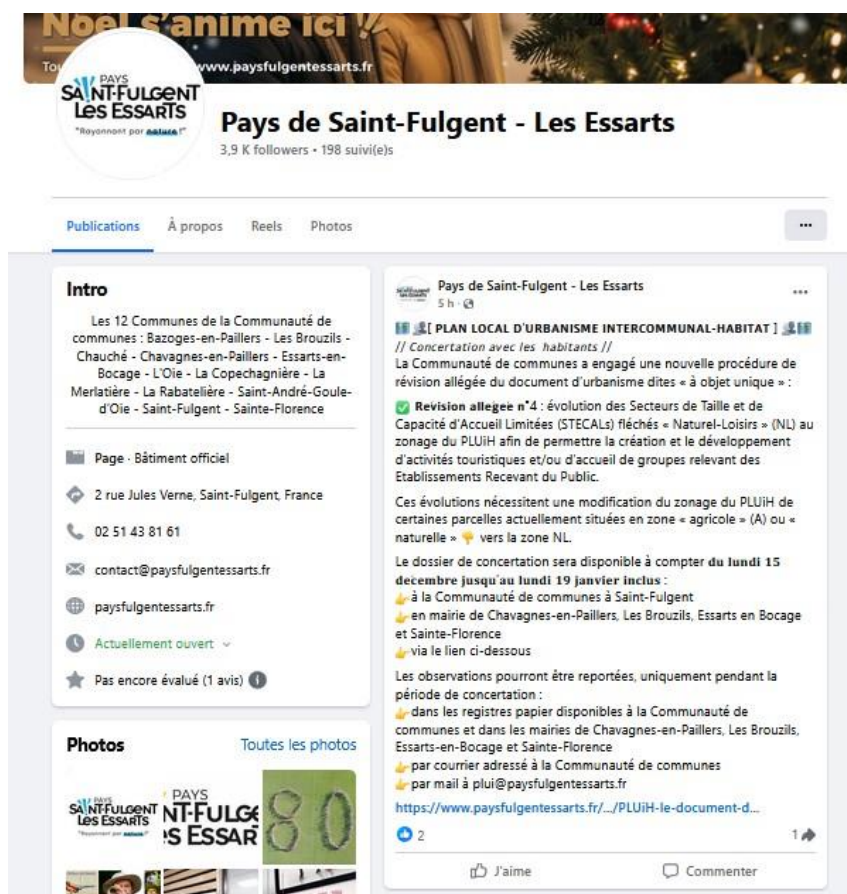
Renseignements complémentaires :

Pôle Aménagement-Développement - 02.51.43.81.61

➤ Publication sur les réseaux sociaux et sites internet

Facebook - Communauté de communes

Mise en ligne :
11/12/2025



The image shows a Facebook post from the page "Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts". The post is titled "[PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL-HABITAT]" and is dated 5 hours ago. The content of the post is as follows:

Intro
Les 12 Communes de la Communauté de communes : Bazoges-en-Pailliers - Les Brouzils - Chauché - Chavagnes-en-Pailliers - Essarts-en-Bocage - L'Oie - La Copechagnière - La Merlatière - La Rabatelière - Saint-André-Goule-d'Oie - Saint-Fulgent - Sainte-Florence

Page - Bâtiment officiel
2 rue Jules Verne, Saint-Fulgent, France
02 51 43 81 61
contact@paysfulgentessarts.fr
paysfulgentessarts.fr
Actuellement ouvert
Pas encore évalué (1 avis)

Photos
Toutes les photos

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL-HABITAT
// Concertation avec les habitants //
La Communauté de communes a engagé une nouvelle procédure de révision allégée du document d'urbanisme dites « à objet unique » :
✓ **Revision allégée n°4** : évolution des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECALs) fléchés « Naturel-Loisirs » (NL) au zonage du PLUHI afin de permettre la création et le développement d'activités touristiques et/ou d'accueil de groupes relevant des Etablissements Recevant du Public.
Ces évolutions nécessitent une modification du zonage du PLUHI de certaines parcelles actuellement situées en zone « agricole » (A) ou « naturelle » vers la zone NL.
Le dossier de concertation sera disponible à compter du **lundi 15 décembre jusqu'au lundi 19 janvier inclus** :
• à la Communauté de communes à Saint-Fulgent
• en mairie de Chavagnes-en-Pailliers, Les Brouzils, Essarts-en-Bocage et Sainte-Florence
• via le lien ci-dessous
Les observations pourront être reportées, uniquement pendant la période de concertation :
• dans les registres papier disponibles à la Communauté de communes et dans les mairies de Chavagnes-en-Pailliers, Les Brouzils, Essarts-en-Bocage et Sainte-Florence
• par courrier adressé à la Communauté de communes
• par mail à plui@paysfulgentessarts.fr
<https://www.paysfulgentessarts.fr/.../PLUHI-le-document-d->

2 likes, 1 comment

Facebook - Chavagnes-en-Pailliers

Mise en ligne :
12/12/2025



The image shows a Facebook post from the page "Commune de Chavagnes-en-Pailliers". The post is titled "[RÉVISION ALLÉGÉE N°4 du PLUHI]" and is dated 3 days ago. The content of the post is as follows:

[RÉVISION ALLÉGÉE N°4 du PLUHI]
Concertation du public du lundi 15 décembre 2025 au lundi 19 janvier 2026 (inclus).

Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts
4 j · 🌐

[PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL-HABITAT]
// Concertation avec les habitants //
La Communauté de communes a engagé une nouvelle procédure de révision ... En voir plus

1 like, 0 comments

Mise en ligne :
15/12/2025

**Ville d'Essarts-en-Bocage**
1 j · 🌐

**Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts**
5 j · 🌐

 [**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL-HABITAT**]


// Concertation avec les habitants //

La Communauté de communes a engagé une nouvelle procédure de révision allégée du document d'urbanisme dites « à objet unique » :

✅ **Révision allégée n°4** : évolution des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECALs) fléchés « Naturel-Loisirs » (NL) au zonage du PLUiH afin de permettre la création et le développement d'activités touristiques et/ou d'accueil de groupes relevant des Etablissements Recevant du Public.

Ces évolutions nécessitent une modification du zonage du PLUiH de certaines parcelles actuellement situées en zone « agricole » (A) ou « naturelle » 🌿 vers la zone NL.

Le dossier de concertation sera disponible à compter **du lundi 15 décembre jusqu'au lundi 19 janvier inclus** :

- 👉 à la Communauté de communes à Saint-Fulgent
- 👉 en mairie de Chavagnes-en-Paillers, Les Brouzils, Essarts en Bocage et Sainte-Florence
- 👉 via le lien ci-dessous

Les observations pourront être reportées, uniquement pendant la période de concertation :

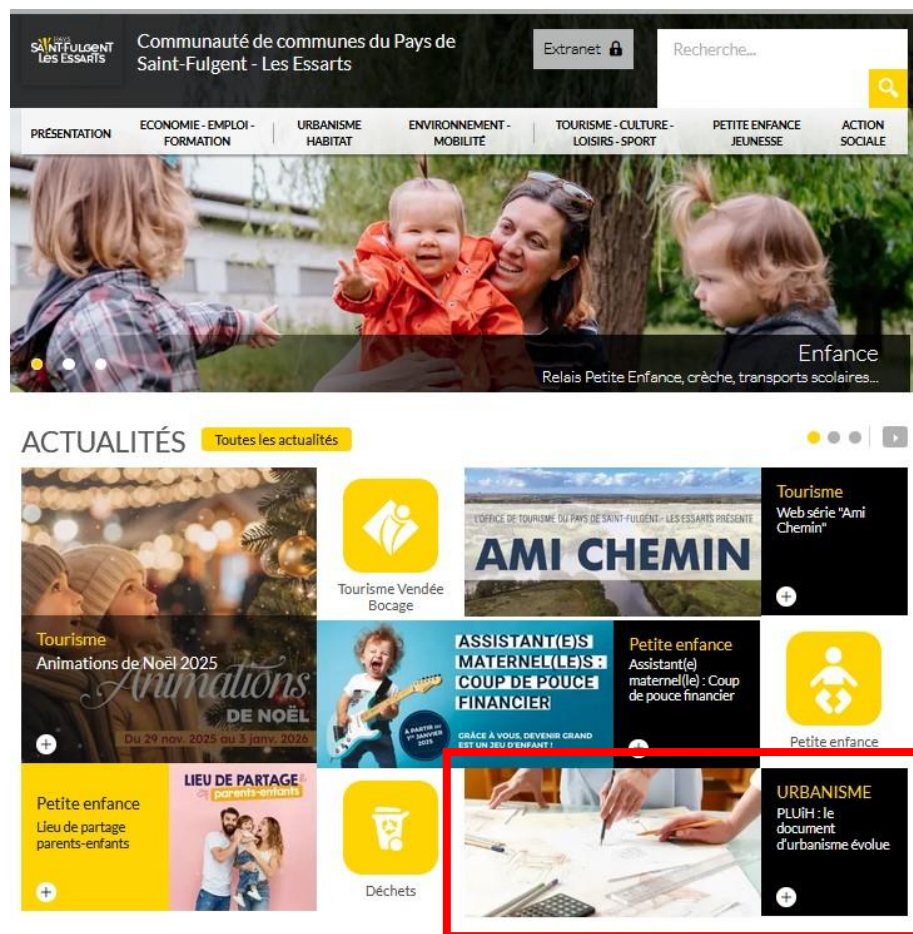
- 👉 dans les registres papier disponibles à la Communauté de communes et dans les mairies de Chavagnes-en-Paillers, Les Brouzils, Essarts-en-Bocage et Sainte-Florence
- 👉 par courrier adressé à la Communauté de communes
- 👉 par mail à plui@paysfulgentessarts.fr

<https://www.paysfulgentessarts.fr/.../PLUiH-le-document-d...>

 J'aime  Commenter

Site internet – Communauté de communes

Mise en ligne :
10/12/2025
MAJ :
15/12/2025



PLUIH : LE DOCUMENT D'URBANISME ÉVOLUE

[< Retour à la liste des actualités](#)

PLUIH : LE DOCUMENT D'URBANISME ÉVOLUE

La Communauté de communes a engagé une nouvelle procédure de révision allégée de son document d'urbanisme, le PLUIH, par délibération du 06/11/2025.

La révision allégée, dite « à objet unique » (une seule thématique), porte sur la modification d'un zonage spécifique existant dit STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) NL (naturel-loisirs) sur la commune Chavagnes-en-Paillers, et la création de trois nouveaux STECAL NL sur les communes des Brouzils, Essarts-en-Bocage et Sainte-Florence. Les parcelles concernées se trouvent actuellement en zone naturelle ou agricole. L'objectif de ces changements de zonage est de permettre la création et le développement d'activités touristiques et/ou d'accueil de groupes relevant des Etablissements Recevant du Public, participant à la dynamique touristique du territoire. En effet, par défaut, ces activités ne sont autorisées en zone naturelle ou agricole. La procédure de révision allégée visera donc à modifier le zonage de ces parcelles.

Afin de mener cette démarche de manière concertée avec le public et de permettre à chacun de prendre connaissance du projet, la Communauté de communes démarre une nouvelle période de concertation à compter du **lundi 15 décembre**, qui s'achèvera le **lundi 19 janvier 2026 (inclus)**. La notice de concertation est consultable ci-dessous :

 [Notice de présentation \(1\) \(6,14 MB\)](#)

Il sera également possible de consulter le dossier au format papier à la Communauté de communes et dans les mairies des communes concernées.

Pour déposer une observation :

- Sur le registre papier en mairie ou à la Communauté de communes
- Par voie postale, adressée à Monsieur le Président de la Communauté de communes
- Au format numérique à l'adresse suivante : plui@paysfulgentessarts.fr

Renseignements complémentaires :

Pôle Aménagement-Développement

02.51.43.81.61



Site internet – Chavagnes-en-Paillers

[Vie municipale](#) • [Vie quotidienne](#) • [Découverte et loisirs](#)  

Mes démarches ▾



Aménagement du Centre-bourg secteur Nord

Les travaux d'aménagement du Centre-bourg secteur Nord concernent la rue Jacques Bousseau, la rue de la Pompe en Bois, l'impasse des Bruyère...

[Toutes les actualités](#)



CHAVAGNES EN PAILLERS

Focus sur

Octobre 2025 / PDF - 8 Mo

[Toutes les publications](#)



S'ABONNER À LA LETTRE D'INFOS 



PLUiH : Le document d'urbanisme évolue



Terrains à vendre : lotissement les Figuiers II

Mise en ligne :
12/12/2025



CHAVAGNES EN PAILLERS

PLUiH : Le document d'urbanisme évolue

La Communauté de communes a engagé une nouvelle procédure de révision allégée de son document d'urbanisme, le PLUiH, par délibération du 06/11/2025.

[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Aménagement](#) > [PLUiH : Le document d'urbanisme évolue](#)

À partir du lundi 15 décembre 2025 jusqu'au lundi 19 janvier 2026 inclus il sera possible de consulter le dossier d'enquête publique suivant ce lien : [PLUiH : le document d'urbanisme évolue – Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts](#)

La révision allégée, dite « à objet unique » (une seule thématique), porte sur la modification d'un zonage spécifique existant dit STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) NL (naturel-loisirs) sur la commune Chavagnes-en-Paillers, et la création de trois nouveaux STECAL NL sur les communes des Brouzils, Essarts-en-Bocage et Sainte-Florence. Les parcelles concernées se trouvent actuellement en zone naturelle ou agricole. **L'objectif de ces changements de zonage est de permettre la création et le développement d'activités touristiques et/ou d'accueil de groupes relevant des Etablissements Recevant du Public, participant à la dynamique touristique du territoire.** En effet, par défaut, ces activités ne sont autorisées en zone naturelle ou agricole. La procédure de révision allégée visera donc à modifier le zonage de ces parcelles.

Le dossier est consultable au lien ci-dessus et en mairie pendant nos horaires d'ouverture.

 Actualité publiée le vendredi 12 décembre 2025

Site internet – Les Brouzils



Mise en ligne :
12/12/2025

L'agenda

Tout l'agenda →

A la une

Toute l'actualité →

Vendredi

02

JANVIER

Génération Actives : vente des cartes adhérents

🕒 08h30 - 12h30

Dimanche

04

JANVIER

Vœux du Maire

🕒 10h30 - 12h30

Jeudi

08

JANVIER

Génération Actives : assemblée générale et...

🕒 01h00 - 23h59

Urbanisme : concertation



Médecin traitant : liste d'attente





La Commune ▾

Vie Municipale ▾

Vie pratique ▾



Accueil



Concertation relative au projet de révision allégée n°4 du PLUIH de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts : <https://www.paysfulgentessarts.fr/Actualites/PLUIH-le-document-d-urbanisme-evolue>

ACCÈS RAPIDE



ACTES
ADMINISTRATIFS



ASSOCIATIONS



COMMERCES



DROITS ET
DÉMARCHES



ÉTABLISSEMENTS
CULTURELS



ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES



SANTÉ



SIGNALER

Mise en ligne :
15/12/2025

ACTUALITÉS - SAINT-FLORENCE

TOUTES LES ACTUS



Vidéo MARPA
Clairefontaine



Programme de
travaux de réfection
des réseaux d'eau...



LE DOCUMENT
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL...



ACCUEIL > ACTUALITÉS > LE DOCUMENT D'URBANISME INTERCOMMUNAL...



1 / 1

LE DOCUMENT D'URBANISME INTERCOMMUNAL EVOLUE !

Publié le lundi 15 décembre 2025 - Sainte-Florence

LE DOCUMENT D'URBANISME INTERCOMMUNAL EVOLUE !

La Communauté de communes a engagé une nouvelle procédure de révision allégée de son document d'urbanisme, le PLUiH, par délibération du Conseil communautaire du 06/11/2025.

La révision allégée, dite « à objet unique » (une seule thématique), porte sur la modification d'un zonage spécifique existant dit STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) NL (naturel-loisirs) sur la commune Chavagnes-en-Paillers, et la création de trois nouveaux STECAL NL sur les communes des Brouzils, Essarts en Bocage et Sainte-Florence. Les parcelles concernées se trouvent actuellement en zone naturelle ou agricole. L'objectif de ces changements de zonage est de permettre la création et le développement d'activités touristiques et/ou d'accueil de groupes relevant des Etablissements Recevant du Public, participant à la dynamique touristique du territoire. En effet, par défaut, ces activités ne sont autorisées en zone naturelle ou agricole. La procédure de révision allégée visera donc à modifier le zonage de ces parcelles.

Afin de mener cette démarche de manière concertée avec le public et de permettre à chacun de prendre connaissance du projet, la Communauté de communes et les mairies susvisées ont mis à disposition des habitants, dans leurs locaux respectifs, un dossier de concertation comprenant une notice de présentation du projet et un registre de concertation en format papier dans lequel il est possible de déposer ses observations. Cette notice est aussi accessible en ligne, sur le site internet de la Communauté de communes.

Il est également possible, pendant cette période, de transmettre ses observations par voie postale, à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts, ou bien au format numérique à l'adresse suivante : plui@paysfulgentessarts.fr

La période de concertation a démarré le lundi 15 décembre 2025 et s'achèvera le lundi 19 janvier 2026 (inclus).

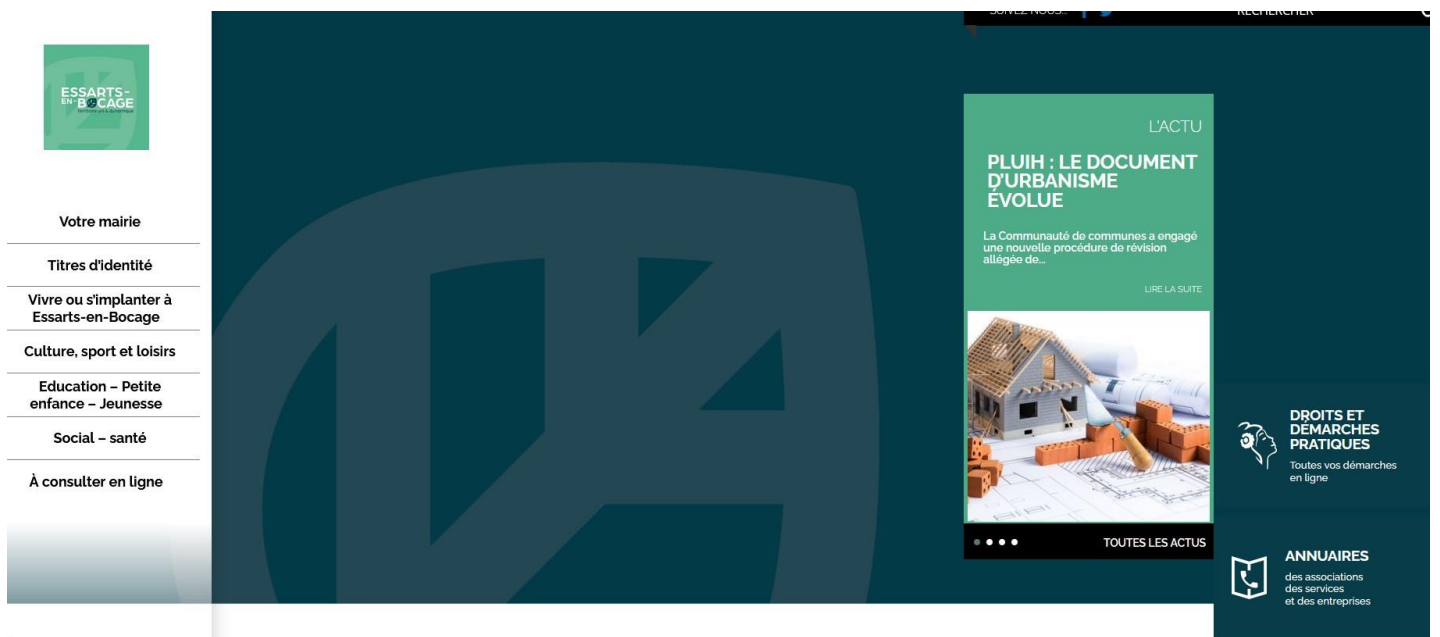
Renseignements complémentaires :

Pôle Aménagement-Développement

02.51.43.81.61

plui@paysfulgentessarts.fr

Site internet – Essarts-en-Bocage



Présentation des observations et réponses apportées

Néant.